



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2023

KAYAK-POLO SENIORS, -21 ANS, -18 ANS



I - Règles communes applicables aux sélections des collectifs Equipes de

1- Préambule

Par délégation de l'Etat et par convention avec la Fédération Française Handisport, la FFCK est amenée à présenter des Equipes de France dans les compétitions de référence ci-dessous :

a - Les compétitions internationales Seniors

- Championnat du Monde Senior
- Championnat d'Europe Senior
- Jeux Mondiaux

b - Les compétitions internationales Jeunes

- Championnats d'Europe et du Monde Moins de 18 ans ou ouverts à d'autres catégories (moins de 21 ans ; moins de 23 ans ; etc...)

c - Les compétitions internationales autres, ouvertes aux équipes nationales.

2- Définition des règles de sélection

Les règles de sélection pour les compétitions ci-dessus, sont établies suivant les modalités ci-après :

a- Les règles de sélection pour les compétitions internationales Seniors et Jeunes :

- La sélection de l'Equipe de France est assurée par chaque entraîneur national référent de la catégorie, en concertation avec le staff technique, qui la présente au manager.
- Le manager la propose ensuite au Directeur Technique National pour validation et diffusion.

b- Les règles de sélection pour les compétitions internationales autres ouvertes aux Equipes de France :

- Le Manager des Equipes de France concerné est libre de choisir les athlètes à sélectionner, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

Toutes les règles de sélection sont diffusées à l'ensemble des sportifs concernés, au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral de la Fédération, aux membres du Groupe de Suivi Olympique, aux Délégués Nationaux de Haut Niveau et aux Directeurs des Pôle France.

Elles font également l'objet d'une diffusion électronique sur le site Internet de la FFCK ou tout autre support permettant aux Comités Départementaux, Comités Régionaux, clubs et conseillers techniques sportifs d'en prendre connaissance et de favoriser une plus large information.



3- Les sélections nominatives

a- Pour les compétitions internationales :

- Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National conformément aux règles de sélection, après avis du membre du Bureau Exécutif désigné par le Président.

b- Pour toutes les compétitions internationales autres ouvertes aux Equipes de France :

- Les sélections nominatives relèvent du Manager des Equipes de France, sous la responsabilité du Directeur Technique National.

II. REGLES SPECIFIQUES À LA SELECTION DES COLLECTIFS DE L'EQUIPE DE FRANCE DE KAYAK POLO 2023

Préambule :

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les athlètes français de Kayak-Polo capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France dans les catégories U21 et senior Dames, U18, U21 et senior Hommes, lors des prochaines échéances internationales de référence :

2023 : Championnats d'Europe en Allemagne ;

2024 : Championnats du Monde en Chine ;

2025 : Jeux Mondiaux en Chine + Championnats d'Europe.

Suite à d'excellents résultats lors des championnats d'Europe 2021, l'objectif proposé aux Equipes de France en 2022 était de s'améliorer encore en visant le grand chelem aux Jeux Mondiaux aux USA et aux Championnats du Monde à Saint Omer. Les résultats ont été très bons aux Jeux Mondiaux (1er et 2ème), mais décevant lors des Mondiaux en France avec des places de 6ème, 5ème, 4ème. A noter la médaille d'argent des seniors dames, qui passent tout prêt du grand chelem sur les 3 dernières compétitions internationales. L'analyse de ces résultats dans le bilan 2022 met en évidence, entre autre, la difficulté à exprimer 100% de leur potentiel ou de leur niveau de jeu sur toute la durée de la compétition. Le potentiel des Equipes de France reste très fort, il est naturel de conserver des objectifs ambitieux, gagner des titres.

Dans ce contexte, les règles de sélection des Equipes de France constituent un des éléments clés du projet de performance. Le principe est de construire chaque année une équipe non seulement performante mais aussi formatrice de la relève à moyen et à plus long terme. Si ce principe concerne bien les 2 catégories U21 et senior, il s'appliquera de façon nuancée d'une catégorie à l'autre. En effet d'un côté pour la catégorie senior, l'accent sera porté sur la notion de performance, et de l'autre côté pour la catégorie U21, l'accent sera porté sur la formation de la relève (gagner des titres fait bien partie de la formation de la relève). A noter cette saison qu'une Equipe de France U18 garçons sera constituée en vue de l'ECA Cup prévue à Thury Harcourt en juin 2023.



L'intention sera de constituer des équipes avec une ossature solide et pérenne d'une saison à l'autre (environ 5-6 joueurs.euses) avec une ouverture possible à des plus jeunes ou des nouveaux joueurs.euses. Cette ossature permettra de capitaliser l'expérience accumulée lors des stages, tournois et les compétitions de référence de la saison. L'ouverture de quelques places chaque année permettra de maintenir un niveau d'exigence élevé pour accéder aux équipes de France et de donner leur chance à des joueurs.euses ayant progressé et atteint ce niveau d'exigence.

Les règles de sélection en Equipe de France s'appuieront sur :

- L'identification d'un collectif France en début de saison,
- Des critères d'exigence élevés concernant les qualités mentales, techniques, technico-tactiques, et physiques des joueurs.euses ;
- La compatibilité entre le projet de jeu et le profil des joueurs.euses ;
- Un programme d'actions de stages et de tournois, qui demeure un « programme prévisionnel ». (En effet, les contraintes sanitaires liées au covid 19 vécues depuis 3 ans, nous obligent à rester vigilants et capable de nous adapter pour maintenir un programme d'actions. On sent clairement les organisateurs plus fragiles qu'auparavant, et l'annulation de compétition est de plus en plus fréquent).

A - ORGANISATION DE LA SELECTION

1. Principes du COLLECTIF FRANCE :

- **Le principe général du collectif France** est d'identifier un nombre élargi de joueurs.euses en début de saison, puis de resserrer ce nombre au fur et à mesure de la saison, jusqu'à la date de la sélection. Le nombre maximum de joueurs.euses sur chaque action est défini dans le programme d'action.

Les joueurs.euses retenus.e.s dans le collectif France font l'objet d'une observation / évaluation de la part du staff lors des journées de championnats de France. Cela permettra au staff de sélectionner les athlètes sur les actions « collectif France » de la saison, selon un nombre maximum de joueurs/euses identifié.

Certains joueurs.euses du collectif France non retenus.e.s dans l'Equipe de France 2023 après la date de sélection, auront un statut de réservistes. Ils.elles peuvent aussi être appelé.e.s pour remplacer un.e joueur.euse de l'Equipe de France ayant subi une blessure, ou toute autre impossibilité de participer au programme d'action EQF (ex : covid ou autre).



2. Les critères de sélection :

Les critères de sélection correspondent à des qualités (mentales, techniques, technico-tactiques, et physiques) des joueurs.euses que le staff pourra observer lors des journées du championnat de France et lors des actions du collectif France.

2.1 Qualités mentales :

- Capacité à exprimer son potentiel à 100% en situation de compétition ;
- Capacité à se mettre au service du collectif, d'accepter les forces et les faiblesses de ses partenaires ;
- Capacité à s'approprier les systèmes / stratégies de jeu, de les adapter au regard du jeu et de l'équipe ;
- Capacité à évaluer et prendre des risques dans le jeu ;
- Capacité à s'évaluer et accepter l'évaluation d'autrui (coach, partenaire) pour progresser ; Capacité à résister à la difficulté, avoir le goût de l'effort ;
- Capacité de concentration sur le jeu, les consignes, les partenaires ;
- Capacité à rester respectueux du jeu, des partenaires, des adversaires et des arbitres en toute circonstance (fairplay), d'agir et interagir dans un environnement international (exemplarité, rayonnement, source d'inspiration);
- Capacité à incarner une force collective.

2.2 Qualités techniques :

- Technique de navigation en eau calme (qualité de la propulsion, des manoeuvres, vitesse, glisse, rotations, enfournement, appuis en déséquilibre...);
- Maîtrise technique individuelle des interactions bateau/pagaie/ballon (tirs variés, conduite de balle, passes et réception de passes, jeu à la main et à la pagaie, feinte...), liberté technique, prise d'initiative ;
- Capacité d'efficacité et d'adaptabilité technique en situation de jeu (choix techniques, précision...), droit à l'erreur / combativité.

2.3 Qualités technico-tactiques :

- Connaissance du jeu, des règles, des stratégies et des systèmes de jeu ;
- Capacité à voir / lire le jeu, faire des choix tactiques efficaces/intelligents ;
- Capacité de communication (recevoir/donner de l'info) auprès des partenaires et du staff ;
- Capacité d'adaptation, d'anticipation, d'initiative et d'entraide (être bien préparé pour bien s'adapter, liberté d'action grâce à l'entraide des partenaires) ;
- Capacité d'analyse de l'adversaire et du rapport de force (dominer ou être dominé) ;
- Capacité d'élimination (projection vers l'avant, placements/déplacements, dribbles, feintes, passes décisives au contact...);
- Polyvalence et/ou excellence à un poste (attaque et/ou défense) ;
- Excellence au poste de gardien.



2.4 Qualités physiques :

- Autonomie pour se préparer physiquement à une situation d'entraînement ou de compétition, routine d'échauffement / récupération (mobilité, renforcement / prévention des blessures), routine d'échauffement technique sur l'eau ;
- Capacité à répéter les efforts à haute intensité en maintenant ses qualités techniques et technico-tactiques ;
- Qualités de vitesse, de force, d'explosivité et d'endurance ;

3. La compatibilité entre un projet de jeu et des « profils » de joueurs.euses

Les staffs d'entraîneurs homme et dame sont chargés de construire un projet de jeu, en prenant en compte l'expertise des joueurs.euses. Le staff recherchera la meilleure compatibilité entre le projet de jeu et les qualités/les profils des joueurs.euses. Le projet de jeu recherchera chaque saison des pistes d'amélioration concrètes du niveau de jeu des équipes de France afin de gagner contre les meilleures nations.

Les joueurs.euses devront être des acteurs responsables/autonomes du projet de jeu pour le rendre performant en situation de compétition.

Concernant la catégorie U21, on peut distinguer plusieurs intentions. Identifier des joueurs.euses faisant preuve de maturité dans le jeu pour être performant en 2023, ou des joueurs.euses démontrant un fort potentiel pour les équipes de France seniors à l'avenir, ou encore des jeunes joueurs.euses pouvant être sélectionnables plusieurs saisons en catégorie U21.



4. Le programme d'action des 5 collectifs France pour la saison 2023 :

4.1 Le programme d'action du collectif France senior Dames :

| COLLECTIF FRANCE SENIOR DAMES KAYAK POLO 2023 | | | |
|---|---|-------------------------|-----------------------|
| Action | Public | Dates | Lieu |
| Action n° 1 : Stage collectif France | Collectif France 14 joueuses maxi | 24, 25, 26 mars | Avranches |
| Action n° 2 Stage collectif France + Tournoi TIP | Collectif France 14 joueuses maxi | 13, 14, 15, 16 Avril | Saint Omer |
| Date de diffusion de la sélection équipe de France | | 21 avril | |
| Action n° 3 : Stage Equipe de France | Equipe de France 8 joueuses maxi | 27, 28, 29 Mai | A définir |
| Action n° 4 : Tournoi ECA Cup 1 | Equipe de France 8 joueuses maxi | 24, 25 Juin | Thury Harcourt |
| Action n° 5 : Tournoi ECA Cup 2 | Equipe de France 8 joueuses maxi | 14, 15, 16 juillet | Essen |
| Action n° 6 Stage terminal + tournoi | Equipe de France 8 joueuses maxi | 17, 18, 19, 20 Aout | St Omer + Belgique |
| Action n° 7 : Championnats d'Europe | Equipe de France 8 joueuses maxi | 6 au 10 septembre | Berlin |



4.2 Le programme d'action du collectif France U21 Dames

| COLLECTIF FRANCE U21 DAMES KAYAK POLO 2023 | | | |
|---|---|-------------------------|-----------------------|
| Action | Public | Dates | Lieu |
| Action n° 1 : Stage collectif France | Collectif France 14 joueuses maxi | 24, 25, 26 mars | Avranches |
| Action n° 2 Stage collectif france + Tournoi TIP | Collectif France 14 joueuses maxi | 13, 14, 15, 16 Avril | Saint Omer |
| Action n° 3 : Stage collectif France | Collectif France 14 joueuses maxi | 27, 28, 29 Mai | A définir |
| Date de diffusion de la sélection équipe de France | | 1er juin | |
| Action n° 4 : Tournoi ECA Cup 1 | Equipe de France 8 joueuses maxi | 24, 25 Juin | Thury Harcourt |
| Action n° 5 : Stage terminal + tournois | Equipe de France 8 joueuses maxi | 12 au 20 Aout | St Omer + Belgique |
| Action n° 6 : Championnats d'Europe | Equipe de France 8 joueuses maxi | 6 au 10 septembre | Berlin |



4.3 Le programme d'action du collectif France senior Hommes

| COLLECTIF FRANCE SENIOR HOMMES KAYAK POLO 2023 | | | |
|---|--|-------------------------|-----------------------|
| Action | Public | Dates | Lieu |
| Action n° 1 : Stage collectif France | Collectif France 14 joueurs maxi | 24, 25, 26 mars | Avranches |
| Action n° 2 Stage collectif france + Tournoi TIP | Collectif France 14 joueurs maxi | 13, 14, 15, 16 Avril | Saint OMER |
| Action n° 3 : Tournoi ECA Cup 1 | Collectif France 8 joueurs maxi | 24, 25 Juin | Thury Harcourt |
| Date de diffusion de la sélection équipe de France | | 29 juin | |
| Action n° 4 : Tournoi ECA Cup 2 | Equipe de France 8 joueurs maxi | 14, 15, 16 juillet | Essen |
| Action n° 5 Stage terminal + tournoi | Equipe de France 8 joueurs maxi | 17, 18, 19, 20 Aout | St Omer + Belgique |
| Action n° 6 : Championnats d'Europe | Equipe de France 8 joueurs maxi | 6 au 10 septembre | Berlin |



4.4 Le programme d'action du collectif France U21 Hommes

| COLLECTIF FRANCE U21 HOMMES KAYAK POLO 2023 | | | |
|---|--|----------------------|-----------------------|
| Action | Public | Dates | Lieu |
| Action n° 1 : Stage collectif France | Collectif France 14 joueurs maxi | 6 au 10 avril | Avranches |
| Action n° 2 : Tournoi ECA Cup 1 | Collectif France 8 joueurs maxi | 24, 25 Juin | Thury Harcourt |
| Action n° 3 : Tournoi ECA Cup 2 | Collectif France 8 joueurs maxi | 14, 15, 16 juillet | Essen |
| Date de diffusion de la sélection équipe de France | | 19 juillet | |
| Action n° 4 : Stage terminal + tournois | Equipe de France 8 joueurs maxi | 12 au 20 Aout | St Omer + Belgique |
| Action n° 5 : Championnats d'Europe | Equipe de France 8 joueurs maxi | 6 au 10 septembre | Berlin |



4.5 Le programme d'action du collectif France U18 Homme

| COLLECTIF FRANCE U18 HOMMES KAYAK POLO 2023 | | | |
|---|--|--------------|-------------------|
| Action | Public | Dates | Lieu |
| Action n° 1 : Stage collectif France | Collectif France 12 joueurs maxi | 27 au 29 mai | A définir |
| Date de diffusion de la sélection équipe de France | | 1er juin | |
| Action n° 2 : Tournoi ECA Cup 1 | Collectif France 8 joueurs maxi | 24, 25 Juin | Thury Harcourt |



5. Conditions de participation

Seuls les athlètes qui remplissent les conditions suivantes, pourront participer aux stages de sélection et tournois internationaux Seniors :

- Être titulaire de la licence Canoë Plus 2023 ;
- Avoir réglé ses factures auprès de la FFCK ;
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international conformément au règlement international en vigueur.

B - PROPOSITION DE SELECTION

Le Directeur Technique National peut minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des Equipes de France.

Dans le cas où un athlète ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, etc...), un autre athlète pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National

C - DIVERS

1. Règles spécifiques concernant les athlètes qui souhaitent "doubler" avec une autre activité de haut niveau ministérielle

Dans le cas où les deux programmes sont compatibles les athlètes peuvent courir dans les deux disciplines. Dans le cas contraire, les athlètes pourront réaliser les épreuves de sélection dans les deux disciplines et choisiront la discipline à l'issue des épreuves de sélection les plus tardives.

2. Participation financière des sportifs(ves).

Pour effectuer ce programme d'actions, une participation financière (partielle ou totale) pourra être demandée aux sportifs. Le montant sera défini dans la convocation avant chaque action.

3. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak selon le calendrier identifié pour chaque catégorie.